

**COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES****Séance du vendredi 19 janvier 2024**Date convocation : 15  
janvier 2024*dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement  
convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL***Membres en exercice : 10****Présent(e)s :** Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin  
CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL**Présents : 6****Absent(e)s et représenté(e)s:****Votants : 6****Excusé(e)s:****Pour : 6****Absent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART, Rémy  
MONET, Patrick ROY**Contre : 0****Secrétaire de séance:** Jean-Claude AUBERLET**Abstentions : 0****Objet: Brigade de gendarmerie. Révision du loyer de la caserne au 15 janvier 2024 pour  
un montant annuel de 39351 euros.**

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que dans le cadre de la révision triennale du loyer de la  
Brigade de proximité de Barre des Cévennes (Gendarmerie Nationale), section B, parcelles 194, 615, 617  
et 200, il convient de délibérer sur le montant annuel révisé à compter du 15 janvier 2024 : 39 351 euros  
estimé par le service du Domaine.

Avenant n°2 au bail d'un immeuble au profit de l'Etat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide de signer l'avenant n°2 au bail dans les conditions exposées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à la présente délibération

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S/Préfecture

le 23/01/2024

et publié ou notifié

François Rouveyrol

